

1. [Accueil](#)
2. Les clubs, bientôt enfin reconnus comme des établissements culturels ?

Les clubs, bientôt enfin reconnus comme des établissements culturels ?

Ils font vivre la house et la techno de Lyon à Angers et de Metz à Montpellier. 37 clubs français, rassemblés autour du [collectif nantais Culture Bar-Bars](#), s'engagent pour être enfin reconnus comme des établissements culturels. Ils forment désormais un groupe de travail en lien avec le ministère de la Culture.

8 mars 2021

x

Le Rex Club © [Maxime Chermat Photography](#)

Donner aux clubs leur juste place au sein de l'écosystème culturel français : c'est tout l'objectif du projet mené par le collectif [Culture Bar-Bars](#) depuis maintenant plusieurs mois. Car aujourd'hui, tous les établissements festifs nocturnes se confondent dans le statut légal de « discothèque », sans reconnaissance particulière pour ceux qui portent à bout de bras la diversité des musiques électroniques en France. Un manque de reconnaissance cruellement ressenti par les clubs au moment de la crise sanitaire, quand les théâtres, opéras et salles de cinéma bénéficiaient de statuts légaux s'accompagnant de subventions et permettant un dialogue continu avec le ministère de la Culture.

À la fin de l'année 2020, après dix mois de fermeture, l'urgence était devenue trop grande. Des établissements comme le [Warehouse](#) (Nantes), le Sucre (Lyon) ou encore le Badaboum (Paris) se sont rapprochés de Culture Bar-Bars, collectif nantais engagé depuis plus de vingt ans pour valoriser les cafés culturels de toute la France. Aujourd'hui, une quarantaine de clubs sont engagés dans la création du label « Club Culture », censé faire le tri entre les établissements à vocation artistique et les lieux de

loisir. Ensemble, ils ont donc défini leurs exigences et leurs ambitions, avec une série de critères : le fait de réaliser « *des expérimentations artistiques* », d'être « *basés sur une économie privée* », de faire partie « *des acteurs du vivre ensemble et de l'épanouissement individuel et collectif* »...

Le collectif a contacté le ministère de la Culture et obtenu un rendez-vous le 23 février dernier – par visioconférence, crise sanitaire oblige. « *On gardait une certaine aigreur depuis les propos de Roselyne Bachelot, qui nous renvoyait au ministère de l'Intérieur dans un moment de grande difficulté. Finalement, lors de ce rendez-vous, nos interlocuteurs nous ont écouté, et ont accepté de travailler avec nous pour créer un statut qui reconnaîtra notre spécificité* », se félicite Fabrice Gadeau, directeur du Rex Club. « *Il s'agit de notifier notre différence avec les discothèques classiques, qui embauchent un même DJ résident tous les week-ends.* », précise-t-il.

Une reconnaissance symbolique et des subventions publiques

Concrètement, qu'est-ce que ce groupe de travail peut changer ? D'après Denis Talledec, directeur général de Culture Bar-Bars, « *quand les lieux spectacle rouvriront, cette discussion doit permettre de prendre en compte les clubs au même titre que les salles de concert et les musées* ». Au-delà de cette crise, la création du statut « Club Culture » pourrait ouvrir la porte à l'obtention de nouvelles subventions.

La crise sanitaire aura finalement donné l'occasion de nommer et de dénoncer le manque de considération dont souffrent les cultures électroniques depuis plus de trente ans. Les 37 clubs représentés dans ce collectif revendiquent pourtant plus de 60 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019, et 10 000 concerts pour 3 millions de visiteurs annuels. Surtout, ils pensent n'avoir plus à prouver à quel point ils contribuent à la diversité et à la vivacité de la scène musicale française. « *Les puissances publiques ont toujours un temps de retard à ce niveau-là* », remarque Denis Talledec. « *En leur temps, les clubs de jazz peinaient aussi à être reconnus comme des lieux culturels, tout comme, plus tard, pour les cafés-concert de rock.* » En 2021, intégrera-t-on enfin les pistes du Rex, du Sucre et de la Machine du Moulin Rouge parmi les hauts lieux du patrimoine culturel hexagonal ?

C. Laborie

8 mars 2021